

## COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 02 mars 2022 à 19 heures 30.

Date de convocation : 24 février 2022

Date d'affichage : 24 février 2022

Présents : BAVOUX Patrick, MARECHAL Maurice, CHARVET Didier, TEILLARD Christophe, PROST Valentin, BUARD Vincent, GROS Antoine, ACHARD Ludovic, BAVOUX Laurence, SEVE Bénédicte, GAILLARD Bruno et POUPON Jean-François

Absente excusée : GAILLETON Jocelyne et GAUTHIER Stéphanie

Absente : NECTOUX Morgane

Pouvoir : GAILLETON Jocelyne donne pouvoir à MARECHAL Maurice  
GAUTHIER Stéphanie donne pouvoir à CHARVET Didier

Secrétaire : MARECHAL Maurice

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2022

Le compte-rendu du conseil municipal du 1<sup>er</sup> février 2022 est approuvé à l'unanimité sans remarque.

### COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Maurice MARECHAL, 1er adjoint délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Patrick BAVOUX, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi pour

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit	Excédents	Déficit	Excédents	Déficit	Excédents
Résultats reportés		296 468.68	14 936.88		14 936.88	296 468.68
Opérations de l'exercice	638 433.70	715 930.46	435 665.28	181 632.32	1 074 098.98	897 562.78
<b>TOTAUX</b>	638 433.70	1 012 399.14	450 602.16	181 632.32	1 089 035.86	1 194 031.46
Résultats au 31/12/2021		<b>373 965.44</b>	<b>268 969.84</b>			<b>104 995.60</b>
Restes à réaliser	0.00	0.00	421 189.00	584 126.00	421 189.00	584 126.00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	638 433.70	1 012 399.14	871 791.16	765 758.32	1 510 224.86	1 778 157.46
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>373 965.44</b>	<b>106 032.84</b>			<b>267 932.60</b>

2. Constate pour la comptabilité principale, que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE DRESSE PAR MADAME AGNES BONNAND RECEVEUR

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des

mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

***Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021.***

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que ces opérations semblent régulièrement effectuées

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**AFFECTATION DES RESULTATS M14**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur BAVOUX Patrick, Maire,

***Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021***

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2021

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 14 936.88 €		- 254 032.96 €	Dépenses 421 189.00 €		- 106 032.84 €
FONCT	296 468.68 €	- €	77 496.76 €	Recettes 584 126.00 €		373 965.44 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

**DECIDE d'affecter le résultat comme suit :**

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021</b>	<b>373 965.44 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	<b>106 032.84€</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Report en investissement sur le 001	<b>- 268 969.84 €</b>
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	<b>267 932.60 €</b>

**PREVISIONS BUDGETAIRES 2022 : INVESTISSEMENTS**

La commission finances réunie le 23 février 2022 propose de retenir les travaux suivants pour 2022.

Après discussion, le conseil municipal valide les investissements pour 2022, opération :

- Matériel : roto broyeuse latérale, 4 extincteurs réformés à l'école maternelle, la chambre froide de la salle Garavand, barrières du déversoir, défibrillateur du bâtiment Garavand, réfection du plan communal, 4 détecteurs CO2 pour les 4 classes, tracteur,
- Travaux dans les bâtiments communaux : portail local des Jacquets, cylindres portes, climatisation du secrétariat et de la salle du conseil municipal,
- Extension du réseau d'électricité : au Manillier et aux Grilletts
- Lotissement du petit Grillet : acquisition d'un terrain pour le mode doux
- Cimetière : finition des travaux du mur,
- Eglise : abat sons, moteur de la cloche n°2, Grilles et mur d'enceinte
- Espaces piétonniers
- Aménagement du stade : travaux en cours et abords

## **DEVIS**

Le Maire indique que les devis suivants :

**pour les travaux du stade ont été acceptés pour les lots suivants :**

1) Lot 3 : charpente couverture zinguerie étanchéité (avenant n° 2) : Acceptation du devis de l'entreprise TISSOT pour un montant total TTC de – 2 342.62 € (Avoir) pour l'ajout du traitement de la toiture de l'auvent Nord (+ 1 000.94€) et la suppression des bandeaux déclarés inutiles en sapin et les tuiles sous les panneaux photovoltaïques du toit Sud (-3 343.56€).

En conséquence, le nouveau marché passe de 96 911.04 € à 94 568.42 € TTC.

2) Lot 3 : charpente couverture zinguerie étanchéité (avenant n° 3) : Acceptation du devis de l'entreprise TISSOT pour un montant TTC de 4 316.45 € pour la pose du bardage sur les trois côtés en remplacement de l'enduit façade, sur les acrotères de la toiture terrasse étanchée de 28 ml développée x 1.66 ml de hauteur toiture.

En conséquence, le nouveau marché passe de 94 568.42 à 98 884.87 € à € TTC.

3) Lot 4 : revêtement façades : Acceptation du devis (Avoir) de l'entreprise JUILLARD pour un montant TTC de 1 206.72 € pour la moins value sur l'enduit de façade sur les acrotères de la toiture terrasse étanchée de 28 ml développée x 1.20 ml de hauteur.

En conséquence, le nouveau marché passe de 13 608.00 à 12 401.28 € à € TTC.

4) Lot 9 : électricité – courants forts et faibles : Acceptation des devis de l'entreprise FLOW ELEC pour un montant TTC de 1 462.80 € pour la fourniture et la pose d'un coffret de prises électriques extérieures.

En conséquence, le nouveau marché passe de 28 783.25 € à 30 246.05 € TTC.

### **pour la chambre froide du bâtiment Garavand**

Le maire rappelle que lors de la réunion du 1<sup>er</sup> février, le conseil municipal avait donné un accord de principe pour le changement du compresseur/échangeur de la chambre froide du bâtiment Garavand pour un montant estimé de 5 000€ TTC maximum. Après réception, le devis s'élève à 4 633.78 € TTC. Les travaux ont été réalisés pendant les vacances scolaires. Pour des raisons de performances thermiques, l'échangeur est placé à l'extérieur du bâtiment, sous l'avancée du toit au-dessus de la porte de la cuisine.

### **pour le changement de 4 extincteurs à l'école**

Suite à la visite contractuelle et annuelle réalisée par l'entreprise Feuvrier, 4 extincteurs périmés (10 ans) sont à changer à l'école pour un montant TTC de 554.45 €. Les extincteurs périmés seront conservés pour les manuvres du CPINI de BENY

**Abonnement presse de la médiathèque** : Acceptation du devis APRESSE du renouvellement des abonnements 2022 pour la médiathèque pour un montant TTC de 278.80 € : j'aime lire, le journal de la maison, psychologies magazine, rustica, les belles histoires.

## **Présentation des devis :**

Etanchéité de la toiture de la nouvelle école : Acceptation du devis de l'entreprise CHAVANNEL pour un montant TTC de 984 €. Ces travaux devraient être pris par la garantie décennale mais malheureusement l'entreprise a déposé le bilan, une demande sera déposée auprès de l'assurance au titre de sinistre de dégâts des eaux.

Mur du clos de la cure : Des devis sont en cours pour la réparation du mur de clôture en pierre

Travaux de dépannage de la pompe à chaleur de la nouvelle école : Acceptation du devis de l'entreprise AERMEC (fabricant) pour diagnostiquer la raison de non-démarrage de la PAC N°2, pour un montant TTC de 1 044 €. La société Juillard Chauffage sera présente lors du diagnostic.

Pré-câblage vidéosurveillance stade : Acceptation du devis de l'entreprise FLOW ELEC pour un montant TTC de 696.60 €

Travaux de rénovation du carillon, des abat-sons du clocher et de l'enceinte de l'église (incluant son cimetière attenant) :

Monsieur le Maire-adjoint en charge des bâtiments :

- Indique que suite à la visite de maintenance de la société Bodet, il s'avère nécessaire de remplacer le moteur de volée de la cloche n°2 qui ne fonctionne plus.
- Il signale également qu'il faut remplacer les abat-sons en bois du clocher dont un élément est déjà tombé sur la voie publique,
- Il confirme la nécessité de rénover le portail dit « de la vierge » dont la partie haute, en très mauvais état, est particulièrement rouillée. La croix qui le couronne penche dangereusement et menace de tomber sur le cheminement en mode doux,
- Il expose la nécessité d'entretenir et de repeindre les grilles d'enceinte de l'église et du cimetière attenant,
- Il donne lecture des devis reçus à ce jour :
  - pour remplacer le moteur de volée de la cloche n°2, un montant de 1 863.50 € HT de l'entreprise BODET,
  - pour remplacer les abat-sons du clocher, un montant de 6 897.39 € HT de l'entreprise TISSOT Charpente,
  - pour repeindre les grilles d'enceinte de l'église et du cimetière attenant, un montant de 6 604 € HT de l'entreprise M.BERGER (en commun avec l'entreprise S.ARGAUD), et de 2 903 € HT de l'entreprise FAVRE AEROGOM pour le sablage de ces grilles,
  - Pour la réparation du mur de clôture du cimetière, un montant de 2 864 € HT de l'entreprise RENAUD,
  - pour rénover le portail du cimetière dit « de la vierge », un montant de 9 200 € HT de la société Guy GIROD. D'autres devis seront demandés pour ce point selon l'évolution des travaux et l'état réel du portail.
- indique que des demandes de subventions seront déposées,
- précise que ces dépenses seront inscrites au budget primitif 2022, financées en fonds propres, et que les travaux seront réalisés dès l'accord des organismes financeurs.

***Après avoir ouï l'exposé du Maire-adjoint et délibéré, le Conseil Municipal :***

**ACCEPTE** les devis des entreprises BODET, TISSOT Charpente, BERGER (en lien avec ARGAUD) et FAVRE AEROGOM pour un montant de 21 131.89 € HT, soit 25 358.27 € TTC pour les travaux de rénovation du carillon, des abat-sons du clocher et de l'enceinte de l'église (incluant son cimetière attenant),

**SOLLICITE** d'autres devis pour la rénovation du portail dit « de la vierge »,

**SOLLICITE** une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) (entre 20 et 50 %), du Département au titre du patrimoine historique bâti, de la Région et d'autres organismes sur la base des devis présentés pour ce projet pour un montant de 30 331.89 € HT (incluant le devis de la société Guy Girod),

**INDIQUE** que le montant prévisionnel de l'opération sera inscrit au budget primitif 2022 (en fonds propres) pour un montant TTC de 36 398.27 € (incluant le devis de la société Guy Girod),

**SOLLICITE** de l'Etat, Département, Région, et autres organismes financeurs l'accord de commencement des travaux.

#### Système de vidéosurveillance du centre festif de Béný : Demandes de subventions

Monsieur le Maire

- Indique que suite à la réunion de chantier, un système de vidéosurveillance du bâtiment du stade pourrait être réalisé, car il est le lieu de nombreuses dégradations.
- donne lecture du devis reçu à ce jour de l'entreprise FLOW ELEC pour un montant de 2 993 € HT, 3591.60 € TTC
- précise que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2022, sera réalisée en fonds propres, et que les travaux seront réalisés dès l'accord des organismes financeurs

*Après avoir ouï l'exposé du Maire et délibéré, le Conseil Municipal :*

**SOLLICITE** une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) (entre 20 et 50 %) au titre des équipements sportifs ou des bâtiments ou de la vidéoprotection, du Département au titre du soutien aux équipements de proximité, de la Région et autres organismes sur la base des devis présentés pour ce projet pour un montant de 2 993 € HT ,

**INDIQUE** que le montant prévisionnel de l'opération sera inscrit au budget primitif 2022 (en fonds propres) pour un montant 3 591.60 € TTC,

**SOLLICITE** de l'Etat, Département, Région et autres organismes financeurs l'accord de commencement des travaux.

Local des pompiers (remplacement des toilettes) : Acceptation du devis de l'entreprise NEVORET pour un montant TTC de 552.55 €

Curage de fossé et les travaux de remblais : Acceptation du devis de l'entreprise CUMA le châtelet pour un montant TTC de 2 658.52 € pour le curage de fossés et des travaux de remblais dans l'allée Clair matin et le chemin de l'Alambic.

Capteurs de CO2 : En soutien aux dispositifs de lutte contre la crise sanitaire, le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, a instauré une aide financière exceptionnelle aux collectivités territoriales qui auraient fait l'acquisition de capteurs de CO2 pour leurs écoles publiques ou validé avant le 30 avril 2022. Une aide est octroyée de 8 € par élèves soit 88 à la rentrée de septembre 2021.

Plusieurs devis ont été sollicités, le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise NEXELEC pour un montant TTC de 897.84 € comprenant 4 capteurs (pour les 4 salles de classe) et sollicite la subvention de 704 € (88 x 8€).

### **TRAVAUX POUR L'EXTENSION D'UN EQUIPEMENT SPORTIF ET FESTIF SUR LA COMMUNE DE BENY (au stade)**

#### **1) Suivi des travaux**

Maurice Maréchal (adjoint en charge des bâtiments) présente le compte-rendu en images de l'avancement des travaux depuis la dernière séance du conseil municipal.

A ce jour, les gaines électriques et de ventilation sont tirées, les murs sont isolés, la finition des cloisons est en cours, et les travaux de VRD commencent.

Le chantier progresse correctement et respecte le planning.

2) **CAUE** : Actuellement un travail de réflexion est en cours sur les aménagements extérieurs.

## **GRAND BOURG AGGLOMERATION DE BOURG EN BRESSE**

### **1°) Constatation de la répartition du fonds de solidarité et de l'Attribution de Compensation 2022**

Dans le cadre du pacte financier et fiscal de solidarité, le Conseil communautaire a délibéré le 1<sup>er</sup> juillet 2019 sur la création d'un fonds de solidarité de 100 000 € à l'attention des communes rurales et communes rurales accessibles de moins de 1 000 habitants.

Ce fonds est calculé sur les données des fiches DGF des communes, sa répartition évolue donc d'année en année.

Trois indicateurs sont pris en compte :

- Poids des impôts ménages/revenu fiscal de la collectivité (1/3 du fonds)
- Indicateur de ressources élargi/habitant (1/3 du fonds)
- Revenu/habitant (1/3 du fonds)

Chaque année, les communes éligibles doivent donc délibérer pour accepter le versement de ce fonds au travers de leur attribution de compensation. Le montant par commune est acté dans une délibération du Conseil communautaire. Cette année, il a délibéré le 7 février. Il s'agit ainsi d'une « révision libre » de l'attribution de compensation entre la communauté d'agglomération et chacune des communes de moins de 1 000 habitants.

De plus, un ajustement des modalités de calcul du fonds est intervenu en 2021 pour les communes franchissant le cap de 1 000 habitants.

#### **Ajustement**

<b>Année à moins de 1 000 habitants</b>	100% de la dotation
<b>Première année à plus de 1 000 habitants</b>	100% de la dotation
<b>Deuxième année à plus de 1 000 habitants</b>	50% de la dotation
<b>Troisième année à plus de 1 000 habitants</b>	0 €

Une fois toutes les délibérations des communes intéressées collectées, le Conseil communautaire de décembre pourra fixer le montant des attributions de compensation définitives 2022. Il est donc nécessaire pour chaque commune de délibérer.

**CONSIDERANT** que la commune de BÉNY se prononce favorablement sur le montant du fonds de solidarité et sur la révision libre du montant de l'attribution de compensation délibéré par le Conseil de communauté de Grand Bourg Agglomération du 7 février 2022,

**VU** la délibération du Conseil de communauté de Grand Bourg Agglomération du 7 février 2022 portant sur la révision libre des attributions de compensation 2022.

*Après avoir ouï l'exposé du Maire et délibéré, le Conseil Municipal :*

**DÉCIDE** que la commune de BÉNY se prononce favorablement sur le montant du fonds de solidarité d'un montant de 3 375 € et sur la révision libre du montant de l'attribution de compensation délibéré par le Conseil de communauté de Grand Bourg Agglomération du 7 février 2022.

## 2°) Pacte de gouvernance territoriale

Monsieur le Maire présente le pacte de gouvernance territoriale de Grand Bourg Agglomération validé à l'unanimité par les élus communautaires en septembre 2020.

Ce pacte de gouvernance a pour objet premier de sceller des modalités de travail et d'appuis respectifs, entre Grand Bourg Agglomération et ses communes membres.

Il vise en ce sens à préciser :

- Le fonctionnement des instances de gouvernance de l'Agglomération,
- Les engagements de l'agglomération en matière de soutien à ses communes membres : dans l'exercice de leurs compétences et en termes d'appuis financiers, dans une logique de solidarité territoriales,
- Les champs identifiés au titre de la déconcentration des politiques communautaires.

Ce pacte vise ainsi à donner des lignes directrices et des objectifs partagés, entre l'intercommunalité et ses communes membres, qui guideront l'action de Grand Bourg Agglomération tout au long de l'actuelle mandature.

Conformément au cadre réglementaire fixé par la Loi engagement et proximité, chaque commune de Grand Bourg Agglomération doit être sollicitée pour émettre un avis concernant ce pacte de gouvernance et bénéficie d'une période de deux mois pour approuver le projet de pacte mais également émettre toute proposition de modification de ce dernier.

*Après avoir ouï l'exposé du Maire et délibéré, le Conseil Municipal :*

**ACCEPTE** à l'unanimité le Pacte de gouvernance de Grand Bourg Agglomération pour 2020-2026.

### **CONTRAT ASCENSEUR**

Monsieur le Maire :

- rappelle la réunion du 1<sup>er</sup> février 2022 à laquelle la société Rhône Saône, qui assure l'entretien de l'ascenseur de la mairie, a fusionné avec la société Schindler.
- Rappelle que le contrat de maintenance correspondant (1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2022) assuré par Rhône Saône sera échu au 31 mars 2022.
- donne lecture de la nouvelle proposition de contrat pour la maintenance de l'ascenseur par l'entreprise Schindler,

*Après avoir ouï l'exposé du Maire et délibéré, le Conseil Municipal :*

**ACCEPTE** le contrat de l'entreprise SCHINDLER pour la maintenance de l'ascenseur incluant la redevance GSM de la carte SIM du téléphone associé, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 et pour une durée de trois ans pour un montant total de TTC de 1 392.00 €

**AUTORISE** le Maire ou un adjoint à signer le contrat correspondant.

### **CONTRAT POUR LES DEFIBRILLATEURS**

Le Maire

- Rappelle à l'assemblée l'achat des trois défibrillateurs :
  - un en 2008 pour les pompiers,
  - le deuxième en 2009, installé par l'entreprise SCHILLER à l'entrée du bâtiment Garavand. A ce jour, il est obsolète, il est nécessaire de prévoir son remplacement.
  - et le troisième en 2016 par l'entreprise MEDYLIS SANTE - SCHILLER situé au stade.

- Indique que le contrat avec consommable pour les deux appareils sera échu le 31 mars 2021,
- Donne lecture au conseil municipal :
  - d'une nouvelle proposition de contrat par deux entreprises consultées : SCHILLER et MEDYLYS Santé proposant un contrat de maintenance et d'entretien triennal avec forfait consommable,
  - de deux devis pour le remplacement du défibrillateur de 2009
- Précise que le contrat de maintenance ne concernera que ceux de la mairie et du stade étant donné que la maintenance du défibrillateur des pompiers est effectuée par le SDIS.

*Après en avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,*

**ACCEPTE** le contrat triennal de l'entreprise SCHILLER France SAS pour maintenance et entretien triennal avec forfait consommable pour un montant TTC de 364.80 € pour l'ensemble des deux appareils (mairie et stade), à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022, et pour une durée de trois ans.

**ACCEPTE** l'acquisition d'un nouveau défibrillateur pour un montant HT de 981 € (1177.20 € TTC) auprès de l'entreprise SCHILLER incluant un jeu complet de consommables (électrodes adultes et enfants, kit premiers secours, affichettes...),

**ACCEPTE** le montant de la reprise de l'ancien défibrillateur pour un montant de 130 € HT (156 € TTC),

**AUTORISE** le Maire ou un adjoint à signer le contrat correspondant.

**AUTORISE** le Maire à sortir de l'actif le défibrillateur de 2009 et établir les écritures de cession correspondantes.

### **ELECTION PRESIDENTIELLE MISE EN PLACE DES PERMANENCES DU 10 ET 24 AVRIL,**

Le conseil municipal définit les 4 plages des permanences entre 8h00 et 19h00 en mettant 3 personnes par tour de garde.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

**Croqueurs de pommes :** L'association Jura-Bresse a offert un recueil pour sauvegarder 30 années de recherches de variétés anciennes de pommes, poires et prunes. Il sera déposé à la médiathèque. Cette brochure est le fruit du travail des différents acteurs de l'association avec le financement des régions Bourgogne Franche Comté et Auvergne Rhône-Alpes.

**Satase :** A la suite de la visite de contrôle de la station d'épuration des 13 et 14 décembre 2021, il avait été noté un afflux d'eau anormale.

Après contrôle d'étanchéité du réseau d'assainissement par la commune, une fuite du réseau d'eau potable (vers le stade) a été constatée, alimentant anormalement le réseau d'assainissement et la lagune. La société Sogedo est intervenue pour résoudre ce dysfonctionnement.

**Insee :** Le recensement de la population s'est déroulé du 20 janvier au 19 février 2022 avec la participation de 99.7 % de la population (1 seule personne ayant refusé de participer).

78.70 % de réponses ont été faites par internet.

Ont été recensés : 769 bulletins individuels et 369 logements d'habitation :

- 332 en résidences principales,
- 2 en logements occasionnels,
- 16 en résidences secondaires,
- 18 logements vacants,
- 1 logement non enquêté.

L'INSEE doit vérifier les éléments fournis, le nombre officiel d'habitants de la commune sera connu dans deux ans.

**Travaux d'élagage** : Des travaux d'entretien de la végétation nécessaires au bon fonctionnement des lignes électriques à haute tension vont être entrepris sur le territoire de la commune à compter du 14 mars et jusqu'au 15 juin par l'entreprise ARBO ENVIRONNEMENT SARL 71330 SAINT GERMAIN DU BOIS pour le compte de RTE- Groupe maintenance réseau lyonnais.

**Visite périodique de la salle Garavand** : Dans le cadre du code de la construction et de l'habitation relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, une visite aura lieu le lundi 07 mars.

**Fibre optique** : Les travaux sont en cours pour la partie nord et devraient se terminer fin mars. Une phase de contrôles et d'essais aura lieu pendant trois mois. Une réunion publique sera programmée en juin. A compter de juillet, la population pourra contacter les fournisseurs d'accès.

**Opération « Nettoyage de printemps des chemins de Béný »** : Cette opération est déplacée au samedi 7 mai au matin (au lieu du 14 mai). La population est invitée à participer à cette action d'utilité publique (enfants et adultes).

**Nouvelle association** : « Tous avec Jules 15 ans contre le cancer » dont la présidente est Madame SIBELLE Chloé. L'organisation de plusieurs événements autour de cette association est en réflexion.

La commune met à disposition gratuitement les salles pour les manifestations que l'association organise :

Le 20 mars : la buvette du printemps des arts – Salle Garavand à 15h,

Le 23 avril pour une opération de vente à emporter

Le 20 mai : un concert avec l'harmonie de Coligny et Si Béný Chantait – Salle Garavand

**FNACA 19 mars** : Cérémonie à 18h15 au monument aux morts, suivie cette année du casse-croûte offert par la commune.

**Grand Bourg Agglomération et la ville de Bourg-en-Bresse soutiennent le peuple ukrainien et participent à l'aide humanitaire** : Un dispositif de collecte de dons à destination de la population ukrainienne est organisé conjointement entre Grand Bourg Agglomération et la ville de Bourg-en-Bresse. Un site de collecte est ouvert depuis le 02 mars à la salle Vietti à Bourg de 10-12h / 14h-18h.

La commune de BENY s'associe à cette collecte. Pour les personnes ayant des difficultés à se rendre sur le lieu de collecte, il est possible de déposer les dons à la mairie de BENY, qui assurera le stockage et le lien avec Grand Bourg Agglomération.

**Ordures ménagères** : Les consignes de tri ayant changé au 1er janvier 2022, de nouveaux guides du tri seront distribués fin mars avec les nouvelles cartes électorales par le personnel communal.

**Manifestations à venir sur la commune :**

- **Vendredi 18 mars** : Fête de la Saint-Patrick organisé par le café associatif- salle Tilleul
- **Samedi 19 mars** : Cérémonie du cessez-le-feu de la guerre d'Algérie 18h15
- **Dimanche 20 mars** : Vente de Bressiflette par l'amicale des donneurs de sang – salle Tilleul
- **Dimanche 20 mars** : Spectacle « Le baron de Munchausen » du Printemps des Arts de GBA, avec buvette de l'association « Tous avec Jules 15 ans contre le cancer » - 15h salle Garavand
- **Samedi 26 mars** : Vente de truites par la société de Pêche – salle Tilleul
- **Samedi 26 mars** : Concert organisé par FASILA'GYM – salle Garavand
- **Dimanche 03 avril** : Loto du club des retraités – salle Garavand
- **Vendredi 1er avril** : Karaoké organisé par le café associatif – salle Tilleul
- **Vendredi 15 avril** : Jeux de cartes organisés par le café associatif – salle Tilleul